
Traité sur le commerce des armes
Onzième Conférence des États Parties
Genève, 25–29 août 2025

RAPPORT FINAL

Le rapport final de la Onzième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue du 25 au 29 août 2025 à Genève en Suisse, se compose de trois parties et d'une annexe :

- I Introduction
- II Organisation de la Conférence
- III Décisions et recommandations

[ANNEXE](#) Liste des documents

I. INTRODUCTION

1. Le Traité sur le commerce des armes est entré en vigueur le 24 décembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 1, du Traité.
2. L'article 17(1) du Traité stipule : « Le secrétariat provisoire créé en application de l'article 18 convoquera une Conférence des États Parties au plus tard un an après l'entrée en vigueur du présent Traité et par la suite en fonction de ce qui sera décidé par la Conférence des États Parties. » L'article 17(4) (a-g) prévoit en outre que « La Conférence des États Parties :
 - (a) Examine la mise en œuvre du Traité, y compris les évolutions intervenues dans le domaine des armes classiques ;
 - (b) Examine et adopte les recommandations relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement du présent Traité, en particulier la promotion de son universalité ;
 - (c) Examine les propositions d'amendement au présent Traité conformément à l'article 20 ;
 - (d) Examine toute question que suscite l'interprétation du présent Traité ;
 - (e) Examine et arrête des tâches et du budget du Secrétariat ;
 - (f) Examine la création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité ; et
 - (g) S'acquitte de toute autre fonction relative au présent Traité. »
3. Conformément aux dispositions de l'article 17, les Première, Deuxième, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Dixième Conférences des États Parties au Traité sur le commerce des armes se sont tenues respectivement au Mexique, du 24 au 27 août 2015, en Suisse, du 22 au 26 août 2016 et du 11 au 15 septembre 2017, au Japon, du 20 au 24 août 2018, en Suisse, du 26 au 30 août 2019, dans un format écrit du 17 au 21 août 2020, et en Suisse, du 30 août au

3 septembre 2021, du 22 au 26 août 2022, du 21 au 25 août 2023 et du 19 au 23 août 2024. La Onzième Conférence des États Parties s'est déroulée en personne à Genève en Suisse, du 25 au 29 août 2025, conformément à l'article 17. Une retransmission en direct était également proposée. La Conférence s'est tenue au Centre international de conférences de Genève (CICG).

4. Afin de soutenir la mise en œuvre du Traité au niveau national, le Fonds d'affectation volontaire (VTF) créé en application de l'article 16(3), a réalisé de nouveaux progrès dans le versement de fonds pour des projets de mise en œuvre du Traité au niveau national. À ce jour, le VTF a financé 108 projets de mise en œuvre dans différentes régions. Le VTF constitue un mécanisme utile de soutien à la mise en œuvre pratique du Traité au niveau national.

5. Les trois groupes de travail du TCA créés par la Troisième Conférence des États Parties — le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité, le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports et le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité — ont accompli de nouveaux progrès dans leurs travaux. Pendant la période intersessions de la Onzième Conférence des États Parties, les trois groupes de travail du TCA ont organisé une réunion du 25 au 28 février 2025, au cours de laquelle les États Parties et d'autres parties prenantes ont échangé des informations et des points de vue sur les pratiques et les défis liés à l'application du Traité, à la transparence et à l'établissement de rapports, et à l'universalisation.

6. Pour préparer cette Conférence, une réunion préparatoire informelle a été organisée les 20 et 21 mai 2025 à Genève, en Suisse, siège du Secrétariat du Traité. Elle a été l'occasion de faire le point sur les travaux des groupes de travail du TCA.

7. Le Secrétariat a convoqué la Conférence en application de l'article 17(1) du Traité. Le 23 mai 2025, conformément à la règle 12 des Règles de procédures, le Secrétariat a informé les États Parties, les États Signataires et le Secrétaire général des Nations Unies, en sa qualité de dépositaire du Traité, de la tenue de la Conférence, de sa date et de son lieu. Par ailleurs, le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence a été diffusé le 24 juin 2025 conformément à la règle 15.1 des Règles de procédures, tandis que tous les documents de la Conférence ont été diffusés et rendus publics les 24 et 29 juillet et le 1er août 2025 sur le site Internet du Traité à l'adresse <https://www.thearmstradetreaty.org/conference-documents-CSP11?lang=fr>. Pour la sixième réunion du Forum d'échange d'informations sur le détournement du TCA (DIEF), établi par la Sixième Conférence des États Parties, le Secrétariat a envoyé une invitation à tous les États Parties et États Signataires le 3 juillet 2025, conformément à la règle 9 des Termes de référence du DIEF. Le projet d'ordre du jour de la réunion a été distribué aux États Parties et aux États Signataires le 24 juillet 2025, conformément à la règle 10 des Termes de référence du DIEF.

8. Au 25 août 2025, date de l'ouverture de la Conférence, le Traité comptait cent seize (116) États Parties. Par ailleurs, le Traité compte vingt-six (26) États Signataires qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Le 18 juillet 2019, l'un de ces États Signataires — les États-Unis d'Amérique — a prévenu le Secrétaire général des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, qu'il n'avait pas l'intention de devenir partie au Traité.

II. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

9. Le Secrétariat du Traité a pris les dispositions et fourni les services nécessaires pour la Conférence, y compris la préparation du présent rapport.

10. La Conférence s'est tenue à Genève, en Suisse, du 25 au 29 août 2025 et a réuni 116 États, un certain nombre d'organisations internationales et régionales et des représentants de la société civile et de l'industrie.

11. Quatre-vingt-quatorze (94) États Parties ont participé aux travaux de la Conférence conformément à la règle 1 des Règles de procédures : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, État de Palestine, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Lesotho, Lettonie, Liban, Liberia, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Macédoine du Nord, République de Moldavie, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Uruguay, et Zambie.

12. Dix-huit (18) États Signataires ont participé aux travaux de la Conférence conformément à la règle 2 des Règles de procédures : Angola, Bahreïn, Bangladesh, Burundi, Cambodge, Comores, Émirats arabes unis, Eswatini, Haïti, Israël, Libye, Malaisie, Mongolie, Rwanda, Singapour, Thaïlande, Turquie et Vanuatu.

13. Les quatre (4) États suivants ont participé aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs conformément à la règle 3 des Règles de procédures : Kenya, République démocratique du Congo, Somalie et Soudan.

14. Les dix (10) organisations suivantes ont participé aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs conformément à la règle 4 des Règles de procédures : Union africaine pour la paix et la sécurité, Union européenne, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Union interparlementaire (UIP), Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), Organisation des États américains (OEA), Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes (RECSA), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) et Arrangement de Wassenaar.

15. Les quarante-six (46) organisations de la société civile suivantes, notamment des ONG, des coalitions internationales d'ONG, des associations représentant l'industrie et des agences de mise en œuvre, ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs, conformément aux règles 5.1 et 5.2 des Règles de procédures : Action Sécurité Éthique Républicaines (ASER), Aerospace, Security and Defence Industries Association of Europe (ASD), ArmsInformationCenter, Association des fabricants européens de munitions de sport (AFEMS), Associazione Nazionale Produttori Armi e Munizioni Sportive e Civili (ANPAM), Anti-Persoonsmijnen Ontmijnende Product Ontwikkeling (APOPO), A World Without Chemical and Biological Weapons, Campagne contre le commerce des armes (CAAT), Civil Institute for Development (CID), Conflict Armament Research (CAR), la Coalition pour le contrôle des armes avec des représentants des ONG suivantes : ALUDEC, Amnesty International, Asociacion para Politicas Publicas (APP), BASTOB – Initiative pour l'autodéveloppement des populations, Forum des jeunes et des étudiants camerounais pour la paix (CAMYOSFOP), Centro de Estudios Ecuμένicos A.C., Campagne colombienne pour l'interdiction des mines antipersonnel, Control Arms, CRESED, Cri de secours contre la prolifération des armes légères en Afrique (CRISPAL–AFRIQUE), Communauté des conseils et Églises

chrétiens de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique (FECCLAHA), Forum sur le désarmement et le développement, FOSDA, Réseau mondial pour le développement humain, Institut indien pour la paix, le désarmement et la protection de l'environnement, Organisation pour le développement des communautés rurales de Kikandwa, Forum d'action de Kingston et St. Andrew, Mwatana pour les droits de l'homme, NANGOF Trust, PAX, Fédération populaire pour la paix et le développement nationaux (PEFENAP), Project Ploughshares, Recherches et Documentation Juridiques Africaines ASBL, Réveil communautaire d'assistance aux victimes (RECOVI), Saferworld, Centre de recherche et d'information sur la sécurité (SRIC), Transcend Pilipinas, Vision GRAM-International, Réseau d'action ouest-africain sur les armes légères (WAANSA), LIPFL Liban, Femmes pour la paix et la démocratie Népal (WPD Népal), Programme pour le droit des femmes à l'éducation. D'autres participants ont également été invités : Fondation DMUN, Expertise France, Fraunhofer-Gesellschaft, Réseau pour l'égalité des sexes dans le contrôle des armes légères (GENSAC), Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), Centre international de déminage humanitaire de Genève – Équipe consultative sur la gestion des munitions (GICHD-AMAT), Académie de Genève pour le droit international humanitaire et les droits de l'Homme, Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC), Organisation Hammurabi pour les droits de l'Homme, Réseau d'action international sur les armes légères (IANSA), Initiative pour le droit international humanitaire et la jeunesse, Kurdistan without Genocide, Law for Palestine, Lex International Fund, Liberians United To Expose Hidden Weapons (LUEHW), Maat for Peace, Development and Human Rights, Mines Advisory Group (MAG), National Association for Gun Rights (NAGR), National Rifle Association of America – Institute for Legislative Action (NRA-ILA), Nonviolence International Southeast Asia, Norwegian People's Aid (NPA), OneGoal Initiative for Governance, Partners for Transparency, Quaker United Nations Office (QUNO), Second Amendment Foundation (SAF), Small Arms Survey (SAS), Sporting Arms and Ammunition Manufacturers' Institute (SAAMI), Stimson Center, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), The HALO Trust, Topzawe Foundation for Genocide Studies and Research, Transparency International, Université d'Oslo, Université de Trente - Faculté d'études internationales, et Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIPFL).

16. En application de la règle 7.4 des Règles de procédures, le Secrétariat a diffusé le 20 août 2025 à tous les États Parties un projet de liste des participants, figurant dans le document ATT/CSP11/2025/SEC/833/Conf.PartList, les informant de la composition de toutes les délégations qui se sont inscrites en tant que participants à la Conférence conformément aux règles 1 et 2, ainsi que de celles qui se sont inscrites en tant qu'observateurs conformément aux règles 3, 4 et 5, demandant que toute objection éventuelle d'un État Partie à la représentation d'une délégation d'un État Partie, d'un État Signataire ou d'un observateur à la Conférence soit présentée au Président avant 10 h heure locale, samedi 23 août 2025.

17. Lors de sa séance d'ouverture, la Conférence a été ouverte par un message vidéo de M. José Luis VILA, Secrétaire aux affaires stratégiques au sein du bureau du chef de cabinet des ministres argentins.

18. Au cours de cette même séance, des déclarations ont été adressées à la Conférence, prononcées par Mme Melanie REGIMBAL, directrice du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies à Genève, au nom du Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Haut Représentant pour les affaires de désarmement, S.E. Mme Izumi NAKAMITSU, M. Gilles CARBONNIER, vice-président, Comité international de la Croix-Rouge, et Mme Sushmita KARKI, responsable principale de programme chez Women for Peace and Democracy in Nepal (Femmes pour la paix et la démocratie au Népal) (Control Arms).

19. Dans le cadre de l'organisation des travaux, le Royaume-Uni a présenté sa proposition visant à convenir d'un mandat pour élaborer une stratégie quinquennale pour le Traité sur le commerce des armes d'ici la CEP12, figurant dans le document [ATT/CSP11/2025/GBR/831/Conf.NP](#).

20. La discussion thématique sur la priorité à l'universalisation a eu lieu après la séance d'ouverture. Le groupe d'experts était composé de M. Pacharo KAYIRA, représentant permanent adjoint du Malawi auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Mme Maria Juliana TENORIO QUINTERO, ministre plénipotentiaire de la Mission de la Colombie auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, M. Richardo COLMAR, représentant permanent adjoint du Vanuatu auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, Mme Laurence MARZAL, responsable principal de programme au sein de l'Union interparlementaire, Mme Emily MISOLA RICHARD, conseillère juridique du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Mark DOWNES, directeur de Small Arms Survey.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

21. Lors de sa première séance plénière le 25 août 2025, au titre du point 2, la Conférence a adopté son ordre du jour portant la référence [ATT/CSP11/2025/SEC/818/Conf.Agenda](#).

22. Au cours de la même séance plénière et conformément à la règle 10 des Règles de procédure, la Conférence a confirmé Mme Carina SOLMIRANO, en sa qualité de directrice du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes, dans la fonction de Secrétaire de la Conférence.

23. La Conférence a salué la discussion thématique sur la priorité donnée à l'universalisation, thème choisi par la présidence de la Conférence, qui a mis en évidence l'importance de l'universalisation pour le succès global du Traité, y compris sa mise en œuvre effective, et a encouragé le partage d'expériences, de bonnes pratiques et de stratégies innovantes pour promouvoir l'adhésion, tout en identifiant les lacunes en matière de soutien et de coordination. La Conférence a ensuite examiné les recommandations et suggestions contenues dans le document de travail présenté par le Président de la CEP11 intitulé « Priorité à l'universalisation », figurant dans le document [ATT/CSP11/2025/PRES/825/Conf.WP.UNIV](#), et a décidé des points suivants :

- a. encourager les États Parties et les autres parties intéressées, le cas échéant et sur une base strictement volontaire, à inscrire le TCA à l'ordre du jour des réunions bilatérales, régionales et infrarégionales, ainsi qu'à promouvoir les échanges entre pairs, les missions de partage d'informations et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre et l'universalisation du Traité. Ces échanges pourraient être facilités par des organisations régionales, des ateliers conjoints ou des initiatives de sensibilisation ciblées, en particulier à l'intention des États non membres qui sont en cours d'adhésion ou de ratification.
- b. encourager le Secrétariat, les États Parties et les futurs Présidents à maintenir et à renforcer le partenariat stratégique avec l'Union interparlementaire (UIP), notamment par le biais d'activités de plaidoyer conjointes visant à impliquer les parlementaires dans les objectifs d'universalisation du TCA. Cette collaboration pourrait être axée sur la sensibilisation, le soutien à l'alignement législatif et l'encouragement de la volonté politique en vue de la ratification et de la mise en œuvre effective du TCA. Les expériences tirées des récents échanges avec l'UIP pourraient servir de base à une future coopération.

- c. encourager le Secrétariat et les futurs Présidents, dans la limite des ressources disponibles, à élaborer des campagnes de sensibilisation ciblées en utilisant des outils numériques, des plateformes de médias sociaux et des médias traditionnels pour mettre en évidence l'impact humanitaire et les réalisations du TCA. Des initiatives telles que les activités organisées à l'occasion de l'anniversaire du TCA, « ATT@10 », pourraient servir de modèle pour des efforts soutenus de sensibilisation de publics divers, tels que la société civile, le milieu universitaire et le grand public.
- d. encourager les États Parties à poursuivre la promotion d'un dialogue inclusif avec les principales parties prenantes, telles que l'industrie, le monde universitaire, les médias et la société civile, à l'appui de la mise en œuvre et de l'universalisation du TCA. Ces efforts pourraient comprendre des dialogues multipartites, des ateliers de renforcement des capacités et des initiatives de collaboration pour relever les défis liés aux contrôles des transferts d'armes.
- e. encourager les États Parties et les autres parties prenantes à promouvoir le leadership et la participation significative des jeunes dans les efforts liés au TCA, et à s'engager avec les survivants et les communautés affectées dans le cadre de stratégies d'universalisation inclusives.
- f. demander aux États Parties et d'autres parties prenantes d'envisager d'identifier des personnalités publiques et des voix influentes pour servir d'ambassadeurs de bonne volonté ou de champions pour le TCA, afin d'accroître la visibilité du Traité, de toucher de nouveaux publics et de renforcer le soutien de l'opinion publique.

24. Reconnaisant l'importance de l'adhésion universelle au Traité, la Conférence a salué tous les efforts d'universalisation du Traité entrepris, en particulier ceux du Président de la Onzième Conférence des États Parties, M. l'Ambassadeur Carlos FORADORI. Désireuse de poursuivre les travaux sur l'universalisation du Traité, la Conférence a examiné le rapport à la CEP11 des Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité, figurant dans le document [ATT/CSP11.WGTU/2025/CHAIR/828/Conf.Rep.](#), et a :

- a. exprimé sa gratitude à l'égard des États Parties qui ont accepté d'assumer le rôle de champion régional de l'universalisation conformément au plan de travail du WGTU pour les efforts d'universalisation du TCA et encouragé les autres États Parties à suivre leur exemple ;
- b. réaffirmé que la coopération et l'engagement régionaux sont des instruments clés pour inciter les États à adhérer au Traité et appelé tous les États Parties et autres parties prenantes au TCA impliqués dans les efforts d'universalisation du TCA à inclure les champions régionaux de l'universalisation, les organisations régionales et les autres acteurs régionaux pertinents dans leurs activités d'universalisation ;
- c. appelé tous les États Parties et autres parties prenantes au TCA impliqués dans les efforts d'universalisation du TCA à informer le Secrétariat du TCA bien à l'avance de leurs activités bilatérales, multilatérales et régionales prévues, comme demandé dans le plan de travail, ainsi qu'à partager leurs conclusions et les résultats de leurs efforts avec le Secrétariat, lorsque cela est possible et approprié ; et

- d. continué d'encourager les États Parties à se porter volontaires pour présenter leurs pratiques nationales en matière de ratification/d'adhésion et d'intégration, en tenant compte des questions pratiques relatives à la ratification/l'adhésion et à l'intégration qui ont été validées par la CEP10 à cette fin.

25. La Conférence a souligné l'importance d'une application efficace du Traité pour promouvoir l'objet et le but du Traité et a examiné le rapport du Président du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité à la CEP11 figurant dans le document [ATT/CSP11.WGETI/2025/CHAIR/826/Conf.Rep.](#) À cet égard, la Conférence a décidé des points suivants :

- a. saluer les premières séances de discussions structurées sur les pratiques nationales de mise en œuvre concernant « le régime de contrôle national relatif aux importations » et « le champ d'application/la liste de contrôle nationale », et encourager les États Parties et d'autres parties prenantes au TCA à se porter volontaires pour faire des présentations lors de la réunion du WGETI au cours de la CEP12 sur l'un des thèmes suivants : « régime de contrôle national relatif au courtage » ou « évaluation des risques (couvrant les articles 6 et 7) », en tenant compte des questions de mise en œuvre pratique pour chaque thème figurant dans le plan de travail pluriannuel du Sous-groupe de travail sur l'échange de pratiques nationales de mise en œuvre ;
- b. demander au Sous-groupe de travail sur les questions de mise en œuvre actuelles et émergentes de passer en revue les défis liés au champ d'application du Traité (catégories d'armes classiques) et à l'établissement et à la mise à jour d'une liste de contrôle nationale, y compris le traitement des pièces et des composants (conformément à l'article 4 du Traité) ;
- c. demander au sous-groupe de travail de poursuivre ses discussions sur le rôle de l'industrie, y compris les discussions sur une liste de documents de référence pour les acteurs de l'industrie et sur d'éventuels projets d'éléments, et leur portée, pour un document d'orientation volontaire établissant un lien entre les responsabilités des acteurs industriels du point de vue des droits de l'homme et de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire et la responsabilité première des États Parties de régler les transferts d'armes et les acteurs de l'industrie impliqués dans ces derniers, ainsi que leurs obligations en vertu du TCA et leurs propres exigences en matière de diligence raisonnable ;
- d. encourager les États Parties et le Secrétariat du TCA à continuer à s'engager avec les acteurs pertinents de l'industrie, y compris les acteurs logistiques, et à impliquer ces acteurs dans les discussions en cours concernant leur rôle dans les transferts d'armes responsables ;
- e. demander au sous-groupe de travail de discuter de l'intégration des orientations supplémentaires proposées sur la mise en œuvre de l'article 7(4) du Traité dans les sections pertinentes du Guide volontaire sur la mise en œuvre des articles 6 et 7 du TCA ;
- f. demander au Secrétariat du TCA de publier les sections du Guide volontaire pour la mise en œuvre des articles 6 et 7 du TCA qui traitent de la mise en œuvre de l'article 7(4) sous la forme d'une fiche d'information distincte afin de souligner l'importance d'évaluer le risque que des armes classiques soient utilisées pour commettre des actes de violence fondée sur le sexe ou de violence contre les femmes et les enfants ;

- g. demander au sous-groupe de travail de discuter des éléments utiles à la mise en place ou au renforcement de la coopération interinstitutionnelle à intégrer dans le Guide volontaire pour l'établissement d'un régime de contrôle national et, le cas échéant, dans d'autres documents d'orientation volontaires élaborés dans le cadre du WGETI ;
- h. adopter le projet de décision relative à l'établissement de points focaux sur l'égalité des sexes au titre du Traité sur le commerce des armes (annexe au rapport du Président) figurant dans le document [ATT/CSP11.WGETI/2025/CHAIR/826/Conf.Rep/Annex](#) ;
- i. encourager les États Parties à se porter volontaires pour jouer le rôle de points focaux sur l'égalité des sexes, en vue de promouvoir l'intégration systématique des perspectives de genre dans tous les processus du TCA, en soutien à la mise en œuvre efficace du Traité et conformément aux engagements adoptés lors de Conférences des États Parties (CEP) précédentes, notamment la CEP5, la CEP9 et la CEP10, ainsi qu'aux engagements supplémentaires qui seront adoptés lors des prochaines CEP ; et
- j. inviter les États Parties et d'autres parties prenantes à soulever d'autres questions qui relèvent des difficultés à mettre en œuvre le Traité d'un point de vue pratique au niveau national en vue d'une discussion ad hoc au sein du WGETI, conformément à la décision pertinente de la CEP9.

26. La Conférence a insisté sur l'importance de la transparence et de l'établissement de rapports comme l'a souligné la présentation générale du Secrétariat du TCA sur la situation actuelle des rapports au titre du Traité. La Conférence a examiné le rapport à la CEP11 du Président du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports figurant dans le document [ATT/CSP11.WGTR/2025/CHAIR/827/Conf.Rep](#), et a :

- a. exhorté les États Parties qui ne respectent pas pleinement leurs obligations en matière d'établissement de rapports à soumettre tous leurs rapports en souffrance au Secrétariat du TCA ou à demander de l'aide par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Fonds d'affectation volontaire et la base de données du TCA sur l'adéquation des besoins et des ressources ;
- b. appelé tous les États Parties qui ont pris de nouvelles mesures pour mettre en œuvre le Traité depuis la soumission de leur rapport initial à envisager de mettre à jour leur rapport, par exemple en soumettant à nouveau le rapport et en surlignant, en activant le suivi des modifications ou en annotant les changements apportés dans chaque section, ou en fournissant une description succincte des mises à jour effectuées (voir l'annexe A du modèle de rapport initial) ;
- c. demandé au Secrétariat du TCA de signaler les rapports initiaux qui ont été actualisés sur la page des rapports initiaux du site Internet du TCA ;
- d. encouragé les « champions régionaux de l'établissement de rapports » et autres États Parties qui sont en mesure de fournir une assistance en matière d'établissement de rapports, à publier leurs offres d'assistance spécifiques dans la base de données du TCA sur l'assistance internationale ;

- e. encouragé tous les fournisseurs d'assistance en matière d'établissement de rapports à informer le Secrétariat du TCA bien à l'avance de leurs activités d'assistance prévues afin de permettre au Secrétariat d'assurer la liaison avec les acteurs concernés en vue de favoriser la coopération et d'éviter la duplication des efforts ;
- f. encouragé le Secrétariat du TCA à faciliter davantage l'utilisation des modèles de rapport au titre du TCA, du Guide volontaire sur la pratique de l'établissement des rapports annuels et d'autres outils d'orientation existants du TCA relatifs à l'établissement de rapports en optimisant leur format et leur mise à disposition sur le site Internet du TCA dans le cadre du budget alloué au Secrétariat, ainsi qu'à assurer une large diffusion du Guide volontaire, y compris à d'autres fournisseurs d'aide à la rédaction de rapports ;
- g. salué la première séance de discussions structurées sur les pratiques nationales de mise en œuvre en matière de transparence, et encouragé les États Parties et d'autres parties prenantes au TCA à se porter volontaires pour faire des présentations lors de la réunion du WGTR au cours de la CEP12 sur le thème des « Rapports présentés au Cabinet et/ou au Parlement » en s'inspirant des questions de mise en œuvre pratique proposées pour ce thème dans le plan de travail pluriannuel pour les échanges menés au sein du WGTR sur les pratiques nationales de mise en œuvre en matière de transparence qui a été accueilli favorablement par la CEP10 ;
- h. demandé au WGTR d'organiser une discussion approfondie sur les sources et les moyens de collecter des données à des fins d'établissement de rapports ainsi que sur la prise de décision concernant les questions de fond relatives à l'établissement de rapports ;
- i. demandé au WGTR de mener une évaluation de la Plateforme d'échange d'informations et de l'outil de déclaration en ligne et de préparer des recommandations sur le maintien de ces fonctionnalités et sur la possibilité d'utiliser des outils alternatifs en vue de faciliter l'échange d'informations sur les questions d'intérêt mutuel concernant la mise en œuvre et l'application du TCA, et ce afin qu'une décision soit prise lors de la CEP12 ;
- j. demandé au Secrétariat du TCA de soutenir cette évaluation en menant une enquête auprès des États Parties concernant l'utilisation de la plateforme d'échange d'informations et l'outil de déclaration en ligne et en fournissant un rapport au WGTR sur les résultats de cette enquête, sur les coûts liés à l'utilisation et à la maintenance de ces fonctionnalités et sur les options possibles concernant la pérennisation de ces fonctionnalités, sans oublier les outils alternatifs susceptibles de faciliter l'échange d'informations ; et
- k. approuvé le mandat du WGTR pour la période comprise entre la CEP11 et la CEP12, tel qu'il figure dans l'annexe du présent rapport, et invité toutes les parties prenantes au TCA à soulever des questions et à proposer des sujets de discussion dans le cadre de ce mandat, le cas échéant.

27. La Conférence s'est félicitée de la tenue de la sixième réunion du Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) et a chaleureusement remercié tous les États présentateurs pour leur contribution. La Conférence a également appelé tous les États Parties et les États Signataires à continuer d'utiliser le DIEF comme moyen de faciliter la coopération internationale afin de prévenir et d'éradiquer le détournement. La Conférence a également encouragé tous les États Parties et les États Signataires à

faciliter la participation des agents chargés du contrôle de l'exécution aux réunions du DIEF et à fournir les coordonnées de leurs autorités compétentes en matière de contrôle de l'exécution au Secrétariat du TCA, comme le prévoient les règles 7 et 20 des Termes de référence du DIEF.

28. Reconnaissant l'importance du programme de parrainage du TCA pour faciliter une large participation aux Conférences des États Parties et aux réunions des groupes de travail, la Conférence a accueilli favorablement le rapport sur l'état d'avancement du programme de parrainage du TCA, tel qu'il figure dans le document [ATT/CSP11/2025/SEC/822/Conf.SponProgRep](#). La Conférence a exprimé sa gratitude aux États qui ont versé des contributions financières volontaires au programme de parrainage du TCA et a encouragé tous les autres États en mesure de le faire à contribuer au programme.

29. La Conférence a réaffirmé l'importance du Fonds d'affectation volontaire du TCA (VTF), mécanisme établi en vertu de l'article 16(3) du Traité afin de mettre en œuvre l'assistance internationale à l'appui de l'application du Traité au niveau national. Prenant note du rapport figurant dans le document [ATT/VTF/2025/CHAIR/830/Conf.Rep](#), la Conférence s'est félicitée du travail accompli par le VTF au cours de la période 2024–2025, ainsi que du fait que le VTF mènera d'autres activités de sensibilisation au cours de la période précédant la CEP12. La Conférence a également pris note du troisième rapport d'évaluation du VTF axé sur les projets mis en œuvre pendant la pandémie de COVID-19. La Conférence s'est en outre félicitée que le VTF rende compte à la CEP12 des conclusions des dix derniers cycles du VTF.

30. La Conférence a de nouveau exprimé sa gratitude aux États qui ont versé des contributions financières volontaires au Fonds et a encouragé tous les autres États qui sont en mesure de le faire à contribuer au Fonds afin de soutenir la mise en œuvre et l'universalisation efficaces du Traité au niveau national.

31. La Conférence a accueilli favorablement le rapport présenté par le Secrétariat du TCA pour la période 2024/2025 contenu dans le document [ATT/CSP11/2025/SEC/821/Conf.SecRep](#).

32. La Conférence a également approuvé le budget provisoire du Secrétariat du TCA pour l'année 2026 tel qu'il figure dans le document [ATT/CSP11/2025/SEC.FIN/817/Conf.2026Bud](#).

33. La Conférence a accueilli favorablement le rapport présenté par le Comité de gestion contenu dans le document [ATT/CSP11.MC/2025/MC/823/Conf.Rep](#).

34. La Conférence a accueilli favorablement la proposition du Comité de gestion concernant l'audit figurant dans son rapport et, conformément à la règle 10 des règles financières du TCA, a décidé qu'à l'issue du processus de sélection conjoint mené avec le DCAF (Centre pour le contrôle démocratique des forces armées) de Genève en vue de désigner un cabinet d'audit international, le Comité de gestion soumettra la candidature du cabinet d'audit international sélectionné au Président de la CEP12 au plus tard le 15 octobre 2025, en vue d'une nomination par les États Parties selon une procédure d'approbation tacite pour une période de quatre ans à compter du 1er janvier 2026.

35. En référence aux décisions des précédentes Conférences des États Parties concernant les contributions financières du TCA, la Conférence s'est félicitée des efforts positifs déployés par un certain nombre d'États pour régler leurs contributions financières non acquittées. La Conférence a, une fois de plus, exprimé sa profonde préoccupation concernant les contributions impayées des États et a appelé les États qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs obligations financières dans les meilleurs délais et en temps opportun, et à utiliser le mécanisme financier pour le règlement des arriérés. La Conférence a

souligné les risques auxquels le processus du TCA et ses activités essentielles, y compris l'organisation de futures réunions du TCA, seront confrontés s'il n'est pas remédié à cette situation.

36. La Conférence a examiné la proposition soumise par le Comité de gestion concernant l'examen du programme de travail révisé du TCA, tel que mandaté par la CEP10, figurant dans le document [ATT/CSP11.MC/2025/MC/824/Conf.Prop.](#) Conformément à la proposition, la Conférence a décidé d'organiser par cycle de CEP :

- a. une session en personne de quatre jours de réunions des groupes de travail du TCA, avec possibilité de retransmission en direct ; et
- b. une réunion informelle préparatoire à la CEP en personne d'une durée maximale de deux jours, avec possibilité de retransmission en direct, organisée séparément.

37. Par ailleurs, la Conférence a décidé des points suivants :

- a. encourager le Secrétariat du TCA à étudier les possibilités concernant l'utilisation de : i) services d'interprétation plus rentables pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles, tels que l'interprétation à distance ; ii) lieux sécurisés qui adoptent des normes de sécurité rigoureuses et qui sont mieux adaptés aux niveaux de participation habituels pour les réunions des groupes de travail et les réunions préparatoires informelles ; iii) méthodes de contrôle plus efficaces de la participation à distance ;
- b. encourager le Secrétariat à organiser des séances d'information intersessions pour les points de contact basés à Genève ;
- c. demander au Comité de gestion d'examiner les directives possibles pour les consultations informelles, y compris des aspects tels que les organisateurs et les requérants éventuels, les objectifs visés, le calendrier et le lieu ainsi que le degré de soutien du Secrétariat ;
- d. demander à tous les agents et au Secrétariat de continuer à assurer la circulation opportune des documents, la rationalisation des documents entre les groupes de travail et l'inclusion de questions d'orientation ciblées pour tous les points de l'ordre du jour ;
- e. demander aux futurs présidents des CEP et des groupes de travail de continuer à diffuser les informations concernant les présentateurs et les sujets présentés suffisamment à l'avance avant la réunion ;
- f. encourager les futures présidences des CEP à choisir leurs thèmes prioritaires en fonction des discussions en cours et des objectifs des groupes de travail du TCA ; et
- g. charger le Comité de gestion d'examiner régulièrement les éléments clés du programme de travail révisé et d'envisager de réévaluer les progrès réalisés dans un délai de deux ans, en s'appuyant sur les paramètres et les indicateurs décrits ci-dessus, et d'en rendre compte à la Treizième Conférence des États Parties.

38. La Conférence a approuvé la proposition soumise par le Royaume-Uni pour que la CEP11 convienne d'un mandat visant à élaborer les éléments d'un projet de stratégie quinquennale qui devrait être soumis à décision au plus tard lors de la CEP13, figurant dans le document [ATT/CSP11/2025/GBR/831/Conf.NP/Rev.](#)

39. La Conférence a accueilli favorablement le document de travail présenté par le Panama sur le renforcement de l'implication des jeunes dans le Traité sur le commerce des armes (TCA), figurant dans le document [ATT/CSP11/2025/PAN/832/Conf.WP](#), et a encouragé les États Parties et les autres parties prenantes à prendre en considération les perspectives des jeunes dans les travaux du TCA et à explorer des mesures visant à renforcer la participation, l'engagement et le leadership significatifs des jeunes dans la mise en œuvre et les efforts d'universalisation du TCA au cours des prochains cycles de CEP.

40. La Conférence a décidé de tenir sa prochaine session annuelle officielle, la Douzième Conférence des États Parties, à Genève, en Suisse, du 24 au 28 août 2026, au Centre international de conférences de Genève (CICG), un lieu généreusement mis à disposition par le gouvernement suisse. En outre, la Conférence a décidé que les réunions des groupes de travail et la réunion préparatoire informelle se tiendraient au Centre International de Conférences Genève (CICG) du 16 au 19 mars 2026 et du 12 au 13 mai 2026 respectivement.

41. Conformément à l'article 17(3) du Traité, la Conférence a adopté le budget de la Douzième Conférence des États Parties, soumis par le Secrétariat du TCA, tel qu'il figure dans le document [ATT/CSP11/2025/SEC.FIN/817/Conf.2026Bud](#), incluant les coûts liés aux réunions des groupes de travail et à la réunion préparatoire informelle. La Conférence a par ailleurs décidé que les coûts des réunions des groupes de travail et de la réunion préparatoire informelle incluent les coûts de traduction des documents et d'interprétation pendant les séances. La Conférence a insisté sur le fait que les coûts indirects des réunions, tels que les frais de voyage et d'hébergement, seraient pris en charge par les participants.

42. Conformément à la règle 9.1 des Règles de procédures, la Conférence a élu, par acclamation, Mme Tsholofelo Glenda TSHEOLE, représentante permanente adjointe de l'Afrique du Sud auprès du Bureau des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales en Suisse, à la présidence de la Douzième Conférence des États Parties.

43. Conformément à cette même règle, la Conférence a élu, par acclamation, les représentants de la Lettonie, des Philippines, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Uruguay pour occuper les quatre (4) postes de Vice-présidents pour la Douzième Conférence des États Parties.

44. Conformément à la section 3 des Termes de référence du Comité de gestion, la Conférence a nommé les représentants des États Parties suivants désignés par chaque groupe régional de l'ONU, comme membres du Comité de gestion pour un mandat de deux ans jusqu'à la Treizième Conférence des États Parties : Chine, Espagne, Lesotho, Lettonie et Paraguay¹.

45. Conformément à l'article 17(4)(f) du Traité et à la règle 42 des Règles de procédures, la Conférence charge le Président de la Douzième Conférence des États Parties de nommer les présidents des groupes de travail du TCA pour une période allant jusqu'à la conclusion de la Douzième Conférence des États Parties.

¹ La Chine a été nommée par la CEP8 pour remplacer la République de Corée au sein du Comité de gestion pour une durée d'un an à titre exceptionnel. Lors de la CEP9, la Chine a ensuite été nommée pour son premier mandat complet de deux ans, jusqu'à la Onzième Conférence des États Parties.

46. La Conférence a chaleureusement remercié M. l'Ambassadeur Carlos FORADORI de l'Argentine pour son dévouement et pour le travail remarquable accompli en tant que Président de la Onzième Conférence des États Parties dans la promotion des intérêts du Traité, le soutien aux États et la conduite habile des travaux intersessions et des discussions de la conférence, qui ont abouti à la réussite de la Conférence.

47. Lors de sa dernière séance plénière le vendredi 29 août 2025, la Conférence a adopté son rapport final figurant dans le document ATT/CSP11/2025/SEC/834/Conf.FinRep, et tel que modifié oralement pour être publié sous la cote ATT/CSP11/2025/SEC/834/Conf.FinRep/Rev.

//

**ANNEXE
LISTE DES DOCUMENTS**

ATT/CSP11/2025/SEC.FIN/817/Conf.2026Bud	Projet de budget prévisionnel du TCA pour l'exercice 2026, soumis par le Secrétariat
ATT/CSP11/2025/SEC/818/Conf.Agenda	Projet d'ordre du jour de la CEP11, soumis par le Président
ATT/CSP11/2025/SEC/819/Conf.PoW	Projet de programme de travail de la CEP11, soumis par le Président
ATT/CSP11/2025/SEC/820/Conf.AnnPoW/Rev.	Projet de programme de travail annoté de la CEP11, soumis par le Président, dans sa version révisée
ATT/CSP11/2025/SEC/821/Conf.SecRep	Rapport d'activité du Secrétariat du TCA pour la période 2024/2025, soumis par le Secrétariat
ATT/CSP11/2025/SEC/822/Conf.SponProgRep	Rapport sur le Programme de parrainage du TCA pour la période 2024/2025, soumis par le Secrétariat du TCA en tant qu'administrateur du programme de parrainage du TCA
ATT/CSP11.MC/2025/MC/823/Conf.Rep	Rapport d'activité du Comité de gestion pour la période 2024/2025, soumis par le Comité de gestion
ATT/CSP11.MC/2025/MC/824/Conf.Prop	Projet de proposition sur l'examen du programme de travail révisé du TCA
ATT/CSP11/2025/PRES/825/Conf.WP.UNIV	Document de travail soumis par le Président de la CEP11 : « Priorité à l'universalisation »
ATT/CSP11.WGETI/2025/CHAIR/826/Conf.Rep	Rapport à la CEP11 du Président du Groupe de travail du TCA sur l'application efficace du Traité
ATT/CSP11.WGETI/2025/CHAIR/826/Conf.Rep/Annex	Projet de décision relative à la création de points focaux sur l'égalité des sexes au titre du Traité sur le commerce des armes
ATT/CSP11.WGTR/2025/CHAIR/827/Conf.Rep	Rapport à la CEP11 du Président du Groupe de travail du TCA sur la transparence et l'établissement de

rapports

[ATT/CSP11.WGTU/2025/CHAIR/828/Conf.Rep](#)

Rapport à la CEP11 des Coprésidents du Groupe de travail du TCA sur l'universalisation du Traité

[ATT/VTF/2025/CHAIR/830/Conf.Rep](#)

Rapport d'activité du Fonds d'affectation volontaire du TCA (VTF) pour la période s'étendant d'août 2024 à août 2025, soumis par le Président du Comité de sélection du VTF

ATT/CSP11/2025/SEC/833/Conf.PartList

Liste provisoire des participants, soumise par le Secrétariat

ATT/CSP11/2025/SEC/834/Conf.FinRep

Projet de rapport final, soumis par le Secrétariat

Documents de travail soumis à la CEP11

[ATT/CSP11/2025/GBR/831/Conf.NP/Rev.](#)

Document informel soumis par le Royaume-Uni : Proposition pour que la CEP11 convienne d'un mandat en vue d'élaborer une stratégie quinquennale pour le TCA

[ATT/CSP11/2025/PAN/832/Conf.WP](#)

Document de travail soumis par le Panama : « Renforcer l'implication des jeunes dans le Traité sur le commerce des armes (TCA) »

Documents soumis à la CEP11 au titre de la règle 5 des Règles de procédures du TCA

[Topzawe Foundation for Genocide Studies and Research \(Fondation Topzawe pour l'étude et la recherche sur les génocides\) : proposition d'amendement visant à renforcer l'engagement et la responsabilité en matière d'utilisation des armes dans les crimes internationaux](#)

[Topzawe Foundation for Genocide Studies and Research : appel à l'élargissement du programme de parrainage aux organisations de la société civile](#)

[Plateforme « Peace for Sudan » \(Paix pour le Soudan\) — Les groupes de femmes soudanaises interpellent la Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes](#)

Autres documents

[Note explicative informelle préparée par le Mexique sur le projet de décision relative à la création de points focaux sur l'égalité des sexes dans le cadre du Traité sur le commerce des armes](#)

[Note conceptuelle pour un groupe informel d'amis du Traité sur le commerce des armes, soumise par le](#)

Royaume-Uni

Document de travail sur les réunions régionales et infrarégionales consacrées à l'échange d'informations sur le détournement, soumis par le Brésil et la France

*** // ***